

Modèle d'évaluation des risques

L'analyse d'impact sur la protection des données doit notamment comporter une évaluation des risques pour les droits et libertés des personnes physiques (RGPD, art. 35, § 7). Le RGPD n'impose pas de méthodologie particulière et le responsable du traitement est invité à adapter la présentation de cette évaluation en fonction de ses pratiques professionnelles. Le modèle suivant propose, pour chaque traitement, d'énumérer les données personnelles concernées, de distinguer les risques encourus (perte, altération ou divulgation), d'évaluer le risque par différentes notes et de hiérarchiser les risques encourus. Voir « Gérer les risques et établir une analyse d'impact », page 155.

Traitements/ finalité	Données	Perte A-B-C-D			Altération A-B-C-D			Divulgation non autorisée A-B-C-D			Note finale	Risque le plus élevé (1)	Domaine du risque le plus élevé (2)
		Physique	Moral	Matériel	Physique	Moral	Matériel	Physique	Moral	Matériel			
Traite- ment A	Nom												
	Prénom												
	Adresse												
	Age												
	Sexe												
	Autre												
Traite- ments/ finalité	Données	Perte A-B-C-D			Altération A-B-C-D			Divulgation non autorisée A-B-C-D			Note finale	Risque le plus élevé (1)	Domaine du risque le plus élevé (2)
		Physique	Moral	Matériel	Physique	Moral	Matériel	Physique	Moral	Matériel			
Traite- ment B	Nom												
	Prénom												
	N° de S.S.												
	RIB												
	N° de matricule												
	Autre												
Traite- ment C													

(1) Physique/Moral/Matériel.
(2) Perte/Altération/Divulgation.